



# *Forum des entreprises* **africaines** 2023

Faire fonctionner les marchés du carbone pour l'Afrique

**SIXIÈME FORUM DES ENTREPRISES AFRICAINES**



20 FÉVRIER 2023,  
ADDIS-ABEBA

**NOTE CONCEPTUELLE**



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

## I. INTRODUCTION

La sixième édition du Forum des entreprises africaines (Africa Business Forum) se tiendra le 20 février 2023 à Addis-Abeba, en marge de la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le Forum vise à tirer parti de la dynamique positive générée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022 et qui avait pour thème principal les marchés de crédits d'émission de carbone comme moyen d'accélérer l'action climatique, et tout particulièrement la génération d'investissements dans des mesures économiques porteuses de transformation pour les pays africains.

Le Forum sera convoqué conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank). Il sera organisé en coopération avec la Commission de l'Union africaine, la Commission climat du bassin du Congo, la Commission climat pour la région du Sahel, la Commission climats des petits États insulaires africains, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Initiative des marchés du carbone en Afrique ; l'initiative Énergie durable pour tous (Sustainable Energy For All, SEforAll) sera un partenaire ressource et la Plateforme d'action climatique pour l'Afrique (Climate Action Platform for Africa) apportera une contribution.

Depuis sa création, le Forum a réuni des représentants des gouvernements, des investisseurs privés du monde entier, des agents de développement africains et des membres de la société civile pour encourager les investissements dans des projets susceptibles d'être financés par les banques, pouvant servir à générer des crédits d'émission de carbone à haute intégrité sur le continent africain. Il s'agira notamment d'exploiter les vastes possibilités qu'offrent les solutions fondées sur la nature pour générer des crédits, tout en continuant à aménager un meilleur accès à l'énergie pour le continent et à encourager une transition énergétique équitable, en considérant les investissements dans les sources d'énergie renouvelables comme autant d'occasions de générer des crédits d'émission de carbone.

Les débats qui auront lieu lors du Forum permettront aux investisseurs, aux spécialistes du développement et aux autres participants de mieux comprendre le fonctionnement d'un marché régional de droits d'émission de carbone à haute intégrité et les avantages connexes pour la coopération et le développement à l'échelle nationale et régionale. À cet égard, les outils contenus dans le protocole régional harmonisé sur les gaz à effet de serre et le registre du carbone produit par

la CEA pour aider les pays africains joueront un rôle considérable. Ces outils se fondent sur les meilleures normes et pratiques disponibles au niveau international, et permettront de réduire les coûts élevés encourus par les pays africains pour l'utilisation des registres, de la comptabilité et d'autres infrastructures.

## II. CONTEXTE

On constate un engagement politique croissant en faveur de l'utilisation des marchés de droits d'émission de carbone pour stimuler la transition de la croissance économique mondiale vers des trajectoires à « zéro émission nette », une telle transition devant permettre de maintenir le réchauffement planétaire en dessous de l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'éviter les pires catastrophes climatiques pour la société. Or, la demande croissante de crédits d'émission de carbone nécessaires à cette transition dépasse largement l'offre.

Les crédits sont fournis à la fois par les marchés volontaires de droits d'émission de carbone et par les marchés de mise en conformité ou réglementaires<sup>1</sup>. Actuellement, les crédits provenant des marchés volontaires de droits d'émission du carbone ne représentent que 0,2 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les marchés de mise en conformité restent le principal fournisseur. La plupart des pays africains et de nombreux autres pays en développement qui n'ont pas émis de carbone en grande quantité dans le passé se tournent vers le marché volontaire, en grande partie parce qu'ils ne se sentent pas obligés de réduire leurs émissions, qui sont très marginales et contribuent moins aux extrêmes climatiques. On devrait assister à une hausse de la demande de crédit d'émission de carbone volontaires, qui s'élevait à environ 95 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (Mt éqCO<sub>2</sub>) par an en 2020, étant donné que de plus en plus de pays et d'entreprises s'engagent à atteindre l'objectif de zéro émission nette avant le milieu du siècle. La demande de ces crédits devrait être multipliée par 5 à 10 au cours des dix prochaines années, par 8 à 20 d'ici à 2040 et par 10 à 30 d'ici à 2050, alors que le prix moyen pondéré d'une tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> reste marginal, de l'ordre de 3 à 5

---

<sup>1</sup> Sur les marchés volontaires de droits d'émission de carbone: les compensations sont achetées pour être revendues ou retirées en appui aux affirmations ou aux objectifs des entreprises en matière de neutralité carbone. Elles ne sont pas achetées pour être remises à un organisme réglementé. Les marchés volontaires du carbone autorisent une flexibilité et une innovation en matière de financement: ainsi que la création de nouvelles normes et méthodes de surveillance des émissions. Les marchés de mise en conformité sont réglementés et couvrent généralement les programmes de réduction des émissions à grande échelle: tels que le célèbre système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne. Ces programmes fixent un plafond attribuent des quotas ou des permis d'émission aux participants réglementés (émetteurs, intermédiaires financiers et autres) et leur permettent d'échanger des quotas conformément à des objectifs réglementaires prédéterminés.

Pour en savoir plus: veuillez consulter la publication sur le protocole harmonisé de la CEA de 2022 pour la comptabilisation des gaz à effet de serre et l'intégrité du marché (à paraître), ainsi que la page:

<https://unfccc.int/process-and-meetings/the-kyoto-protocol/mechanisms-under-the-kyoto-protocol/the-clean-development-mechanism> (en anglais).

dollars des États-Unis<sup>2</sup>. En 2020, l'ensemble du marché volontaire de droits d'émission de carbone équivalait à 473 millions de dollars ; il est passé à 748 millions de dollars en 2021, et devrait dépasser le milliard de dollars en 2022.

Les plus gros volumes de crédits proviennent des crédits liés aux solutions fondées sur la nature<sup>3</sup>, à l'efficacité énergétique, à la transition vers des combustibles plus écologiques, et aux énergies renouvelables. La valeur totale de ce marché depuis 2005 est d'environ 6,7 milliards de dollars. Le volume des transactions de crédits en provenance d'Afrique est en augmentation. Entre 2019 et 2021, ce volume est passé de 16,1 à 23,9 Mt éqCO<sub>2</sub>, qui est le plus haut volume enregistré au cours de la dernière décennie. Au cours de la même période, le prix moyen est passé de 3,94 à 5,52 dollars par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>.

L'offre mondiale de crédits est fortement dominée par les marchés de mise en conformité, sur lequel le prix du carbone est de l'ordre de 60 à 70 dollars par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. Cela couvre près de 22 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui proviennent en grande partie des pays les plus industrialisés dont les niveaux d'émissions sont les plus élevés, à savoir : les pays d'Amérique du Nord et de l'Union européenne et, de plus en plus, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde ainsi que, dans une moindre mesure, l'Afrique du Sud.

### III. SIGNIFICATION POUR LES INVESTISSEURS

Les 78 % restants d'émissions résiduelles ne sont pas comptabilisés. Étant donné que les crédits provenant de domaines tels que les solutions fondées sur la nature et l'énergie sont très demandés, ils constituent des domaines attrayants pour le secteur privé et d'autres investisseurs. Les solutions fondées sur la nature consistent principalement à préserver les forêts, notamment en réduisant les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts grâce au mécanisme REDD+ (« Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement »), à améliorer les cultures agricoles et pratiquer le reboisement, et à obtenir des économies d'énergie résultant d'une meilleure efficacité énergétique et du passage à des combustibles plus écologiques. D'autres importants domaines d'investissement sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

---

<sup>2</sup> Présentation faite par Donofrio Stephen lors de la réunion du groupe d'experts sur le développement du marché africain de droits d'émission de carbone qui s'est tenue le 3 août 2022 à Addis-Abeba en marge des tables rondes des Nations Unies sur le financement de l'action climatique

<sup>3</sup> Bien qu'une définition doive encore être élaborée et normalisée conformément aux procédures applicables le terme « solutions fondées sur la nature » désigne dans la pratique et de façon générale la protection la gestion durable et la réhabilitation d'écosystèmes naturels et modifiés offrant par leur biodiversité des avantages essentiels au bien-être humain. Ces solutions sont importantes pour atténuer l'impact des changements climatiques sur les économies et les sociétés. Cependant, les fonds nécessaires sont énormes et les efforts actuellement consentis pour combler les lacunes restent largement insuffisants. L'estimation annuelle pour le seul écosystème mondial est de l'ordre de 300 à 400 milliards de dollars, alors que l'investissement annuel actuel n'est que de 52 milliards de dollars.

Outre les avantages associés au commerce des crédits d'émission de carbone pour le développement durable et pour les plans d'action pour le climat, l'investissement dans des solutions fondées sur la nature permettra à de nombreux pays africains de concrétiser leurs engagements multilatéraux visant à inverser les pertes de biodiversité (y compris la déforestation, qui touche principalement les forêts tropicales), et à consolider les moyens d'existence des populations, des économies et des sociétés locales. Le rythme de disparition des forêts tropicales sera sensiblement inversé. Près de la moitié (de 40 à 50 %) du carbone contenu dans la végétation terrestre se trouve dans les forêts tropicales, écosystèmes très riches en carbone qui abondent dans les montagnes africaines et qui, dès lors, jouent un rôle non négligeable dans la régulation du cycle de l'eau et du climat mondial. Pour accélérer le développement des marchés de droits d'émission du carbone en Afrique, il est nécessaire de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, d'améliorer la coordination nationale et régionale, et de s'attaquer aux obstacles financiers tels que les coûts onéreux associés à la préparation et au devoir de précaution, la longueur des délais de remboursement et la perception des risques comme étant trop élevés. On ne pourra lever ces obstacles sans un partenariat entre les secteurs public et privé.

Les investisseurs pourraient améliorer leur image de marque à l'échelle mondiale en atténuant l'empreinte écologique de leurs chaînes d'approvisionnement les plus importantes ou en les « décarbonant », tout en obtenant de considérables retours sur investissement grâce aux crédits négociables qui en résulteraient. Une telle action contribuerait à combler le déficit de l'offre, principalement sur les marchés volontaires du carbone, et permettrait à ces marchés de compléter efficacement le marché de mise en conformité et d'accélérer la transition recherchée vers les émissions de carbone nulles.

#### **IV. POURQUOI LES INVESTISSEURS DEVRAIENT PARTICIPER AU FORUM**

L'objectif principal du Forum des entreprises africaines est d'examiner et de décider des actions pragmatiques, notamment des projets sélectionnés par des organisations des secteurs privé et public pouvant être financés immédiatement, dans le but d'accroître l'offre africaine de crédits souverains et d'autres crédits importants, y compris sur les marchés volontaires du carbone. Cela permettrait de dégager d'importantes ressources financières pour contribuer au développement durable, en plus des plans visant à atténuer les changements climatiques et à

renforcer l'adaptation à leurs effets et la résilience face à ces changements. Bien qu'on estime que la forte demande de crédits carbone devrait diminuer rapidement, en raison des engagements pris pour atteindre des émissions mondiales nettes nulles, il y aura toujours des émissions inévitables qui nécessiteront des compensations. La poursuite des investissements dans l'élaboration de projets contribuera donc à maintenir un prix abordable et l'accès à des crédits de haute qualité, y compris ceux provenant d'Afrique.

Le Forum présentera une nouvelle initiative pour les marchés de droits d'émission de carbone en Afrique, lancée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette initiative, qui vise à façonner et à exploiter le potentiel des marchés de droits d'émission de carbone en Afrique, a été mise sur pied avec l'appui d'une coalition d'organisations, dont l'initiative Énergie durable pour tous, l'Alliance mondiale pour l'énergie au service des populations et de la planète (Global Energy Alliance for People and Planet, GEAPP) et la CEA, dans le but de renforcer les marchés volontaires de droits d'émission de carbone en Afrique pour produire 300 millions de crédits d'émission par an d'ici à 2030, et 1,5 milliard de crédits par an d'ici à 2050. En outre, elle vise à débloquer 6 milliards de dollars de recettes d'ici à 2030 et plus de 120 milliards de dollars d'ici à 2050, tout en sous-tendant la création de 30 millions d'emplois d'ici à 2030 et de plus de 110 millions d'emplois d'ici à 2050.

Ces initiatives ambitieuses permettront d'accélérer l'accumulation des crédits liés aux solutions fondées sur la nature et pourront jouer un rôle d'envergure dans les dix prochaines années et au-delà. Les crédits provenant des énergies propres pourraient quant à eux jouer un rôle considérable à partir de 2030.

Les participants au Forum discuteront également des moyens par lesquels les pays africains pourraient combler les écarts financiers, en recourant plus vigoureusement à des mécanismes financiers innovants, tels que ceux développés par la CEA et la Banque africaine d'import-export au cours des dernières années (échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, obligations « vertes » et « bleues », financements mixtes, subventions, etc.), dans le but de renforcer la capacité des populations locales et des spécialistes du développement à alimenter une génération de crédits de haute qualité, avec une attention particulière sur les solutions à grande échelle fondées sur la nature et les projets en faveur des énergies propres.

## V. NOUVELLE AVANCÉE : LES TRANSACTIONS PORTANT SUR DES CRÉDITS LIÉS AU MÉCANISME REDD+

Tout ce potentiel pourrait être encore accéléré grâce aux progrès réalisés dans le cadre des négociations sur la mise en œuvre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris (relatif à l'utilisation des instruments négociables dans la lutte contre les changements climatiques), qui se sont conclues lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De nombreux pays, dont ceux d'Afrique et d'Amérique latine, ont réussi à obtenir l'autorisation d'échanger leurs crédits liés au mécanisme REDD+ avec d'autres pays du monde en tant que transfert international de résultats d'atténuation, en appliquant les mesures d'ajustement correspondantes définies par la Convention pour éviter le double comptage et maintenir l'intégrité du marché. Les transferts internationaux de résultats d'atténuation doivent être surveillés et coordonnés de façon qu'ils soient correctement pris en compte dans la comptabilité des contributions prévues déterminées au niveau national des pays récepteurs. Les pays peuvent émettre des crédits qui s'ajoutent (mais sans se substituer) aux plans d'action « zéro émission » d'une entreprise. Cette possibilité sans précédent ouvre la voie à une nouvelle classe d'actifs, appelée « crédits d'émission souverains », imaginée par la Coalition des pays à forêts tropicales humides. En bref, ces crédits souverains, bien que leur classification doive encore être formalisée, permettent de réduire les sources d'émissions tout en augmentant la capacité d'absorption des puits d'émissions. La génération de ces crédits est coordonnée à l'échelle nationale, contrairement aux modèles conventionnels à petite échelle au niveau des projets, qui ne génèrent pas de retours sur investissement intéressants et ont découragé de nombreux promoteurs, surtout en Afrique et au Brésil.

L'utilisation des crédits souverains REDD+ sera facilitée en Afrique grâce au premier registre numérique régional du continent, qui consiste en un protocole harmonisé pour la comptabilisation du carbone, la production de comptes rendus et le contrôle. Cet outil a été validé par la CEA dans le contexte de la Commission climat du bassin du Congo. Il est prévu d'étendre son emploi à la Commission climat pour la région du Sahel et à la Commission climat des petits États insulaires africains. Ce registre est interopérable avec les registres nationaux et d'autres registres régionaux et mondiaux. Il servira de registre régional africain destiné à favoriser le commerce équitable, raisonnable et transparent des crédits carbone entre les pays africains, notamment par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine, et au-delà. Les enseignements tirés de l'utilisation de ce protocole harmonisé et du registre régional, qui seront présentés et mis en évidence lors du Forum, seront d'une grande utilité tant pour les participants du secteur public que pour ceux du

privé, en les informant de la manière dont les marchés de droits d'émission de carbone peuvent stimuler le développement et optimiser d'autres initiatives conjointes de la CEA et de la Banque africaine d'import-export, tels que les crédits de biodiversité et les économies de services écosystémiques.

L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourrait avoir une incidence tant positive que négative sur les politiques climatiques. S'il est mis en œuvre de manière durable, cet accord pourrait contribuer à transformer les économies africaines en stimulant les exportations, les importations, les investissements, la production, l'industrialisation, la croissance du produit intérieur brut et le bien-être des populations. Il pourrait contribuer à augmenter la valeur du commerce intra-africain de plus de 35 % d'ici à 2045. Tous les secteurs critiques, comme l'agroalimentaire, l'industrie et les services, devraient connaître une croissance d'environ 40 %. Le commerce non durable pourrait toutefois engendrer des déchets et des émissions, ce qui accentuerait le réchauffement de la planète et augmenterait la pression (déjà excessive) sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, contribuant ainsi aux extrêmes climatiques. Ces problèmes pourraient être résolus par le marché régional harmonisé de droits d'émission de carbone, que l'Accord pourrait contribuer à promouvoir.

## **VI. DOMAINES D'INVESTISSEMENT POTENTIELS**

Les tableaux 1 et 2 présentent les principaux domaines dans lesquels les investissements privés pourraient générer des crédits négociables.

- Les domaines figurant dans le tableau 1 sont sélectionnés selon le potentiel d'atténuation et les avantages comparatifs de l'Afrique. Les plus importants sont la sylviculture, l'agriculture, la bioénergie et les mesures visant à renforcer la demande.
- Les domaines figurant dans le tableau 2 sont sélectionnés selon leur potentiel de production d'énergie renouvelable.

## Tableau 1

### Potentiel d'atténuation et avantages comparatifs de l'Afrique, par secteur

<i>Secteur/domaines</i>	<i>Potentiel d'atténuation ou de compensation des émissions de gaz à effet de serre à 100 dollars/t éqCO<sub>2</sub> (en Mt éqCO<sub>2</sub>/an)</i>	
	<i>Technique (c'est-à-dire réalisable sur le plan biophysique, à l'aide des technologies actuelles)</i>	<i>Economique (c'est-à-dire réalisable en tenant compte des contraintes économiques actuelles, dans une fourchette de prix)</i>
<b><i>Forêts et autres écosystèmes</i></b>		
Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, conservation des réservoirs de carbone existants dans la végétation forestière et le sol	984-2213	710-1215
Boisement et reboisement	192-3035	101-399
Gestion améliorée et durable des forêts	205-248	179-186
<b><i>Agriculture</i></b>		
Enrichissement du sol en carbone et gestion du carbone du sol (gestion des cultures : rotation, variétés, gestion des nutriments, gestion des flux d'eau, production de riz, déploiement de biocharbon, etc.)	179	169
Gestion du carbone du sol dans les prairies	408	245
Agroforesterie	921	184
Fermentation entérique	84	25
Amélioration de la culture du riz	8-17	7-10
<b><i>Bioénergie</i></b>		
Production d'énergie à partir de la biomasse, réduisant les émissions de gaz à effet de serre grâce au remplacement des combustibles fossiles pour la production de chaleur et d'électricité ; ce domaine inclut également la combinaison de la bioénergie et de la capture et du stockage du carbone pour éliminer le carbone de façon permanente	202	44
<b><i>Politiques visant à renforcer la demande, principalement en ce qui concerne la consommation (objectif de développement durable No. 12)</i></b>		
Transition vers une alimentation durable	304	207
Réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires	116	65

*Note* : Le potentiel d'investissement est important si l'atténuation est supérieure à 1 000 MtéqCO<sub>2</sub>/an ; il est modéré si le potentiel d'atténuation est entre 100 et 1 000 MtéqCO<sub>2</sub>/an ; il est faible si le potentiel d'atténuation est inférieur à 100 MtéqCO<sub>2</sub>/an.

*Abréviations* : (Mt)éqCO<sub>2</sub>/an = (millions de) tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an.

## Tableau 2

### Potentiel des énergies renouvelables dans les sous-régions d'Afrique

<i>Sous-région</i>	<i>Superficie totale (en km<sup>2</sup>)</i>	<i>PSC (en TWh/an)</i>	<i>PV (en TWh/an)</i>
Afrique centrale	5 317 718	29 902	61 643
Afrique de l'Est	6 225 847	175 777	219 481
Afrique du Nord	6 784 934	93 544	109 033
Afrique australe	6 555 480	1 469 910	162 817
Afrique de l'Ouest	5 006 014	22 747	103 754

*Abréviations* : PSC = puissance solaire concentrée ; PV = panneaux photovoltaïques ; TWh = térawattheure.

## VII. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU FORUM

Les objectifs spécifiques du Forum sont les suivants :

1. Réunir des hauts fonctionnaires, des investisseurs (notamment privés), des acheteurs et des promoteurs de projets afin d'examiner et de convenir d'actions programmatiques, dont un certain nombre de projets pouvant être financés immédiatement, afin d'accroître l'offre africaine de crédits souverains liés au mécanisme REDD+ et d'autres crédits de grand intérêt (y compris sur les marchés volontaires), et de mobiliser d'importantes ressources financières pour pourvoir aux besoins du développement durable, en plus des plans d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à leurs effets et de renforcement de la résilience face à eux.
2. Attirer les capitaux des investisseurs institutionnels (comme les fonds souverains, les fonds de pension et les assureurs) pour des projets de conservation et de restauration des forêts et des écosystèmes à grande échelle (notamment les solutions fondées sur la nature), des financements à des conditions concessionnelles et des investissements sous forme de participation dans des domaines à forte intensité technologique (tels que les énergies propres).
3. Encourager le commerce intra-africain, le commerce avec d'autres régions et le commerce mondial des crédits souverains liés au mécanisme REDD+, des crédits liés aux énergies renouvelables et d'autres crédits, en appliquant les mesures d'ajustement correspondantes ; promouvoir le registre régional à haute intégrité de la Commission climat du bassin du Congo, que la CEA et la Banque africaine d'import-export s'approprient à étoffer pour en faire un registre africain du carbone.
4. Stimuler une coopération mutuellement bénéfique et durable entre les fournisseurs africains de crédits et les acheteurs et utilisateurs de crédits d'Afrique et d'autres régions.
5. Promouvoir la coopération entre les trois commissions climat afin d'accélérer la production et le commerce régional et international des crédits carbone, notamment par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Le Forum devrait aboutir aux résultats suivants :

1. La conversation, la coordination et l'action s'agissant du développement des marchés volontaires du carbone en Afrique seront encouragées ;
2. La prise de conscience du potentiel des marchés du carbone pour lutter contre le changement climatique sera accrue ;
3. Des liens seront établis entre les hauts représentants des ministères de l'énergie, de l'économie, des forêts et des terres, les commissions africaines du climat, les propriétaires et développeurs de projets, les organismes de certification et les institutions de gestion financière et d'investissement ;

4. Les expériences et les meilleures pratiques de certains pays dans le domaine du commerce du carbone seront mutualisées.

## VIII. PARTICIPANTS CIBLES

- Des dirigeants politiques africains participant à la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ;
- Des représentants de la Commission de l'Union africaine ;
- Des entreprises du secteur privé s'intéressant au développement des marchés du carbone ;
- Les banques multilatérales de développement investies dans le soutien de telles initiatives ;
- Les fonds souverains, les fonds de pension et les assureurs qui investissent dans des projets de conservation et de restauration des forêts et des écosystèmes à grande échelle, les fournisseurs de financements concessionnels et les investisseurs en actions dans des domaines à forte intensité technologique comme les énergies propres ;
- Des représentants de la société civile ;
- Des décideurs politiques et des leaders d'opinion ;
- Des représentants des jeunes ;
- Des représentants des médias.

## IX. INFORMATIONS PRATIQUES

**Date :** 20 février 2023

**Lieu :** Hôtel Sheraton, Addis-Abeba

**Co-organismes :** Banque africaine d'import-export (Afreximbank) et Commission économique pour l'Afrique (CEA)

**En coopération avec :** Banque africaine de développement (BAD) ; Commission climat du bassin du Congo ; Commission climat des petits États insulaires africains ; Commission climat pour la région du Sahel ; Commission de l'Union africaine ; Initiative pour les marchés de droits d'émission de carbone en Afrique (CCMI)

**Partenaire ressource :** Initiative « Énergie durable pour tous » (SEforAll)

**Contribution :** Plateforme d'action climatique pour l'Afrique

